

qu'en fonction de son utilisation et « lui applique » tout traitement (indexation, classement, etc.) dans cette perspective. Le temps où le document faisait l'objet d'un classement-système idéal semble révolu, sa détermination par rapport à la demande le fait apparaître désormais, sans ambiguïté possible, comme un ensemble d'objets dont la consultation doit être facile et rapide face à des demandes multiples.

Les techniques de traitement du document liées au commerce comme la publication et la diffusion par exemple, n'ont associé que trop souvent, et dans une optique discutable, le document à son utilisation possible ; la conservation en revanche ne semble pas avoir accordé toute l'importance souhaitée à la demande ; celle-ci s'est trouvée négligée surtout au fur et à mesure qu'elle devenait plus exigeante et plus complexe, or la demande définissant le document oriente nettement son traitement vers des modes qui permettent les plus rapides et diverses utilisations.

En ce qui concerne les changements impliqués par les exigences précises à l'égard du contenu du document, nos réflexions suggèrent une attitude dynamique et critique à l'égard du document qui se substitue à l'attitude passive de réception ; elle contribuera au tri des faux documents qui nous envahissent, chaque jour plus élaborés, mieux présentés et plus proches du vrai document. Celui qui lit interroge et apprend, décide de ce qui est document. Ce dernier, quelle que soit sa nature de plus en plus diversifiée, permet l'éveil d'un esprit critique, particulièrement chez l'enfant ; le document joue ainsi un rôle, très important dans la recherche et le travail personnel d'acquisition des connaissances. Le disciple devient un autodidacte, il utilise un instrument qu'il est amené à explorer avec prudence, à examiner, à comparer... le document ne sert plus à instruire, de façon autoritaire, il fournit un message soumis à interprétation.

On voit dès lors l'incidence que peut avoir cette attitude tout d'abord dans la méthode même de l'enseignement. Les perspectives qu'ouvre à ce niveau cette remise en cause du document sont importantes tant au niveau de la pédagogie qu'à celui de la lecture de l'information. L'école serait de plus en plus l'endroit où **on apprend à apprendre** et l'enseignant le guide à la recherche, à la lecture et à l'interprétation à la fois des documents. Une méthode qu'on acquerrait pour toujours pour un savoir jamais figé mais constamment complété. Les nouveaux documents apportant des mises à jour et de nouvelles connaissances, l'école étant lecture et auto-information, habitude de vie en quelque sorte. C'est ce but que se proposaient les pédagogues cités précédemment (1) et qui s'insère aujourd'hui, nous semble-t-il, dans l'évolution de la société qu'exprime le terme **Formation continue** : l'apprentissage permanent et l'utilisation constante du document acquièrent alors tout leur sens.

(1) Le Document et l'Information, op. cit.

Document, documentation, documentologie.

par Jean Meyriat

En cherchant à identifier le champ scientifique dont l'objet d'étude est « le document », on se trouve d'emblée en face de termes dérivés, particulièrement « documentation », et « documentologie », dont l'acception varie selon les auteurs et dont les emplois ne sont pas bien fixés. Pour parvenir à mieux les définir, il est logique de partir du mot qui fournit leur radical aux autres. C'est la démarche qui va être suivie, mais elle soulève une difficulté. En effet, la définition même du « document » n'est pas indépendante des notions que recouvrent les termes dérivés. Le concept de document ne s'impose pas comme une évidence initiale, il dépend des points de vue et des méthodes de la documentation et de la documentologie.

Une autre difficulté va être créée par la nécessité d'introduire dans cette définition un autre terme, celui d'« information », qui est lui-même utilisé de façon très ambiguë et qui est de toute manière difficilement définissable par le fait même qu'il recouvre une notion première.

Cela étant dit il faut bien tenter de répondre à la question :

Qu'est-ce qu'un document ?

Le document peut être défini comme un objet qui supporte de l'information, qui sert à la communiquer, et qui est durable (la communication peut donc être répétée).

Deux notions interviennent ici conjointement, l'une de nature matérielle (l'objet qui sert de support), l'autre conceptuelle (le contenu de la communication, c'est-à-dire l'information). Les deux sont inséparables l'une de l'autre, et leur conjonction est essentielle dans cette définition.

Celle-ci est valable pour tout objet, et c'est pourquoi elle est très large. Elle est limitée cependant par une restriction quant à l'emploi du mot « information ». Celle-ci n'est pas prise au sens neutre et formel que lui donnent par exemple les informaticiens. Il s'agit d'une information qui a un sens, pour celui qui l'émet comme pour celui qui la reçoit. Tout message possède une signification, et on ne peut pas définir un document sans tenir compte du signifié du message qu'il a fonction de transmettre.

Tout objet peut être chargé de cette fonction. Pour cette raison la notion de « document » est beaucoup plus large que celle « d'écrit ». Les documents écrits constituent un cas privilégié, parce que l'écriture est le moyen le plus communément utilisé pour communiquer un message. Encore faut-il remarquer que l'on peut écrire sur beaucoup d'objets différents : des pierres, des terres cuites, des coquillages, du parchemin, du papier, du film... On peut aussi écrire en utilisant divers systèmes de signes : alphabétique, phonétique, idéographique...

Malgré cette diversité, les écrits sont loin d'être les seuls objets ayant pour fonction de transmettre une information. C'est le cas par exemple de ceux qui sont rassemblés dans un musée. Les squelettes du Muséum d'Histoire Naturelle conservent et donnent des informations sur la faune de l'ère quaternaire ; les costumes paysans du Musée des Arts et Traditions Populaires, sur les modes de vie et les coutumes de la France rurale au XVII^e siècle, mais aussi sur les techniques du tissage, sur le climat de diverses régions à cette époque... Il n'est même pas nécessaire que des objets aient été rassemblés afin d'informer : l'archéologue utilise comme documents les objets qu'il découvre sur le lieu de sa recherche, parce qu'ils lui apportent des informations sur les groupes humains qui les ont fabriqués ou utilisés.

Tout objet peut ainsi devenir document. Ma bicyclette pourra un jour apporter à qui saura l'interroger des informations sur les loisirs de la bourgeoisie au milieu du XX^e siècle, sur la taille moyenne des Français à cette époque, sur les techniques employées par la construction mécanique, voire sur l'état du réseau routier ou sur les répercussions de la crise pétrolière.

Cela ne veut pas dire que tout objet a pour fonction normale de supporter de l'information, mais que ce peut être une de ses fonctions. Sa fonction principale peut être toute autre. Ma bicyclette est d'abord un moyen de transport ; les robes des paysannes du XVII^e siècle, un vêtement protégeant leur corps. Il faut donc distinguer les objets qui sont destinés dès l'origine à communiquer de l'information, comme des affiches ou des bandes magnétiques, et ceux qui sont chargés de remplir ce rôle après coup ou subsidiairement.

Cette première distinction fait apparaître que le document a une double origine possible. S'il n'a pas été créé comme tel, l'objet peut devenir document du fait de celui qui y cherche de l'information, c'est-à-dire qui lui reconnaît une signification, l'érigant ainsi en support de message.

La communication suppose en effet deux acteurs, l'émetteur et le récepteur du message. Tous deux sont habilités à

donner à celui-ci une signification. Dans le meilleur des cas, ils le font conjointement, comme lorsqu'un spécialiste écrit un article principalement destiné à être lu par d'autres spécialistes de la même branche. Il existe alors une entente préalable entre l'un et les autres sur l'information confiée au document ; l'effort de chacun des acteurs tend à limiter les déformations et les pertes qui sont inévitables dans la communication afin que l'information reçue soit le plus homologue possible à l'information transmise.

Mais la volonté de l'émetteur ne suffit pas. Un journal quotidien est fait pour supporter et transmettre des informations ; mais si l'acheteur s'en sert pour envelopper des légumes par exemple, le journal devient un sommaire emballage et n'est plus un support d'information. Il peut le redevenir si le destinataire du paquet jette les yeux sur le contenant et prend connaissance de quelques nouvelles.

La volonté d'obtenir une information est donc un élément nécessaire pour qu'un objet soit considéré comme document, alors que la volonté de son créateur peut avoir été autre. C'est au moment où je cherche une information dans un objet dont la fonction originelle était pratique ou esthétique (comme les robes paysannes mentionnées plus haut) que j'en fais un document. Le conservateur de musée rend manifeste cette nouvelle fonction en constituant des collections de ces objets où désormais les visiteurs seront invités à chercher l'information.

Ce rôle actif du récepteur peut également modifier dans le temps la fonction informative d'un même objet. Les lettres écrites par Napoléon étaient dès l'origine des documents, car elles étaient faites pour apporter à ses correspondants des informations sur ses sentiments, ses projets, ses décisions ; elles sont devenues ensuite des documents au second degré pour l'historien qui y cherche des informations sur le personnage, sur les mécanismes politiques de l'Empire, sur le comportement des sujets de l'Empereur... On peut dire que le même objet devient successivement plusieurs documents différents. Lorsqu'une firme industrielle établit et diffuse un catalogue, elle le fait pour communiquer à sa clientèle des informations sur ses produits, leur qualité, leur prix ; et ce document est immédiatement reçu comme tel. Mais il peut ultérieurement faire l'objet d'une nouvelle lecture par d'autres utilisateurs, qui y chercheront d'autres informations : par exemple sur l'histoire des prix, sur celle des techniques de fabrication, des habitudes de consommation, etc. Ces utilisations sont aussi légitimes que la première, bien qu'elles n'aient pas été prévues par l'auteur du document.

Généralisant cette remarque, on peut dire que la capacité informative d'un document n'est jamais épuisée par les utilisations déjà réalisées d'informations qu'il contient. Il reste toujours possible de poser à un document déjà exploité des questions nouvelles, avec l'espoir d'obtenir en réponse des informations nouvelles. La recherche scientifique ne manque pas d'explorer cette voie : qu'on pense par exemple aux profits que la démographie historique a tirés récemment d'une interrogation nouvelle des registres paroissiaux.

Ce raisonnement vaut aussi bien pour les documents créés en tant que tels que pour ceux dotés de cette qualité par le seul récepteur. Les uns et les autres peuvent avoir simultanément plusieurs fonctions, l'une étant principale et les autres subordonnées. C'est le cas par exemple de cet objet courant qu'est l'article de revue scientifique. Nous avons l'habitude de le traiter comme document en privilégiant sa fonction informative : il est écrit en effet pour informer sur une expérience ou une enquête, sur une hypothèse ou une théorie de son auteur, sur l'état des connaissances relatives à une question... Mais il a en même temps d'autres fonctions, et il se peut que son auteur lui ait attribué une de ces autres fonctions comme principale. Il a pu l'écrire pour ajouter un titre à la liste de ses publications, pour augmenter ses chances d'obtenir une nomination ou une promotion universitaire, pour affirmer sa priorité dans l'exploration d'une voie novatrice ou dans l'utilisation d'une méthodologie originale, pour renforcer son prestige et faire reconnaître ses mérites dans la communauté dont il est membre. L'article serait alors un instrument pour la conquête du pouvoir scientifique, ou bien un argument à l'appui d'un dossier administratif. Dans de tels cas, la fonction informative serait subordonnée ; peut-être serait-elle moins bien remplie. En tout cas on voit bien que la coexistence de plusieurs fonctions interférant les unes avec les autres, et pouvant à la limite être contradictoires les unes avec les autres, a une incidence certaine sur la façon dont chacune d'entre elles est assurée. La nature et la valeur de l'information finalement transmise en sont nécessairement affectées.

Ainsi le document n'est-il pas un donné, mais le produit d'une volonté, celle d'informer ou de s'informer — la seconde au moins étant toujours nécessaire.

Si la volonté de donner une information ne trouve pas de réponse chez le destinataire, l'information reste virtuelle. L'objet qui la supporte, qu'elle y ait été écrite ou inscrite, n'est pas encore un document. Il pourra le devenir plus tard, quand une question lui sera posée et activera cette information.

C'est pourquoi les historiens font un tel usage des « documents », au point que leur emploi limitatif de ce terme en est venu à rétrécir son acception courante. Ils rassemblent et interrogent des écrits provenant de la période qu'ils étudient ; celui dans lequel ils trouvent l'information dont ils ont besoin, ils lui confèrent la dignité de document. Ils ont quelque peine à admettre que le journal sorti ce matin puisse aussi bien être un document pour celui qui l'utilise de cette façon.

Cette notion d'utilisation est centrale dans notre propos ; on pourrait résumer ce qui précède en disant que l'utilisateur fait le document. Cette qualité n'apparaît pas dans l'usage commun du mot ; c'est pourquoi on prend rarement la peine de

(1) *La Communication*. — Ouvrage réalisé sous la direction de Abraham Moles, assisté par Claude Zeltmann. Paris, Centre d'étude et de promotion de la lecture, diffusion Denoël, 1971, 575 p. (Les Dictionnaires du savoir moderne.) Les deux articles critiqués se trouvent p. 193.

définir celui-ci. Ainsi s'explique le statut curieux qu'il reçoit, par exemple, dans un dictionnaire qui fait encore autorité, celui qui a été publié il y a dix ans sur la communication par Abraham Moles (1). Parmi les 400 notices que contient ce très utile ouvrage, aucune n'est consacrée au « document » ; le terme n'est retenu que sous forme de renvoi. Il apparaît en effet dans une dizaine de notices, et chaque fois sous l'angle de l'usage qui en est fait. Remarquons en passant que cette dispersion ne favorise pas la clarification du concept. Dans l'article « Archives », les documents auxquels il se réfère semblent être surtout des pièces manuscrites ou uniques ; dans l'article « Bibliothèque » en revanche, il est appliqué à des objets culturels reproduits et diffusés.

Dans ce même dictionnaire, deux dérivés seuls ont droit à un article : sous le titre de « documentation aléatoire », il est question seulement de bibliographie. Quant à l'article « documentatrice universelle », il confère une dignité inattendue à un terme que personne n'utilise, et qui désigne à peu près ce que l'on appellerait maintenant une base de données bibliographiques.

Que devient alors la documentation ?

Pourquoi ce terme ne mérite-t-il pas d'être défini ? Parce qu'il est d'une banale clarté, qu'il ne stimule pas des explications ingénieuses ? Parce qu'il cache ses ambiguïtés sous une apparence innocente ?

On s'aperçoit en effet que le mot reçoit **trois acceptions** bien distinctes. Il désigne d'abord un ensemble de documents intentionnellement constitué : l'auteur d'une thèse commence par rassembler « sa documentation ». Encore peut-il s'agir là de deux opérations différentes, selon que l'on collecte les documents eux-mêmes, objets bien concrets, ou leurs références (elles-mêmes de première ou de seconde main), qui en sont seulement des substituts.

Mais le même terme désigne aussi l'activité qui permet de construire cet objet ; il se range ainsi parmi les mots en « -tion » qui s'appliquent à la fois à une activité et au produit de cette activité, comme « imitation », « production »... La documentation est alors la technique, ou l'ensemble des techniques, mis en œuvre pour rassembler, classer, exploiter... des documents. Cette acception est la plus fréquente ; elle va faire l'objet de l'analyse qui suit.

Remarquons néanmoins que le mot peut être pris dans un troisième sens, encore plus abstrait. La technique en question, comme toute technique, repose en effet sur un ensemble de connaissances qui en justifient la pratique, en expliquent l'état présent et doivent en permettre le développement et l'amélioration. Ce savoir sous-jacent relève d'une science, encore faiblement constituée, que l'on ne sait pas très bien comment

(2) Publié mensuellement par le C.N.R.S. depuis 1970 ; c'est donc une des sections du *Bulletin signalétique* dont la création est la plus récente. En 1970 et 1971, le titre était « Information scientifique et technique » ; le titre actuel mettant en vedette le mot « Documentation » date de 1972.

nommer, et que l'on appelle parfois « documentation », peut-être sous l'influence du terme allemand, plus explicite et d'emploi plus fréquent « Dokumentationswissenschaft ». Il semble bien qu'il faille interpréter ainsi la deuxième partie du titre que le Centre national de la recherche scientifique donne à la section 101 de son **Bulletin signalétique** : « Sciences de l'information, Documentation » (2). Il serait plus exact de dire en ce cas « science de la documentation », mais l'expression est rarement utilisée. C'est pour la remplacer que certains proposent « documentologie » ; nous y reviendrons plus loin.

Si donc l'emploi le plus propre du terme « documentation » est de désigner une activité, la nature de celle-ci doit être précisée. Son **premier caractère** est de se situer en aval de l'objet-document, de supposer la pré-existence de cet objet. En amont se situe le système de la production et de la distribution de cet objet, aboutissant à ce qu'il soit disponible en des lieux déterminés, sous telle ou telle forme. C'est là que se trouve celui qui veut y chercher de l'information, ce qui est l'essence de l'activité documentaire. Sa démarche active le document, en rendant effective sa fonction de transmettre de l'information. Ce faisant, elle annule, ou du moins rend inactuelles les autres fonctions que le même objet culturel pouvait avoir à l'origine, par exemple son éventuelle fonction esthétique — celle-ci pouvant seulement être réactualisée par un autre utilisateur qui y cherche non de l'information, mais du plaisir.

Par rapport à l'information, l'activité d'édition (production-distribution) et l'activité de documentation sont ainsi complémentaires et procèdent d'une démarche inverse, ayant comme point commun le document. La démarche éditoriale part de l'écriture (ou de l'inscription) de l'information sur un support qui devient ainsi un document (article de journal, enregistrement sur bande magnétique...) et distribue ce document à des destinataires. La démarche documentaire part de la demande d'information émanant d'un utilisateur et remonte de là jusqu'au document qui peut offrir cette information.

Cette deuxième démarche, qui confirme ou affirme la qualité de « document » de l'objet qu'elle atteint, est finalisée, destinée à être utile. On demande l'information pour s'en servir. L'utilité, qu'elle soit réelle ou seulement attendue, de l'information obtenue est le **deuxième caractère** de l'activité documentaire : la documentation est utilitaire. Au reste cette « utilité » de l'information n'a pas toujours le même sens. Elle peut être limitée à l'instant présent et perdre cette qualité aussitôt qu'elle a été utilisée. Ainsi, il m'est utile de connaître l'heure de départ du prochain train pour une destination, le taux de change actuel de la monnaie du pays dans lequel je me rends, les prévisions météorologiques en fonction desquelles je choisirai les vêtements que je vais emporter en voyage. Innombrables sont les informations « périssables » dont tout citoyen a ainsi constamment besoin. Innombrables aussi les services et instruments mis à sa disposition pour répondre à ses demandes les plus fréquentes, depuis les rubriques régulières des journaux quotidiens ou les indicateurs horaires des sociétés de transport jusqu'aux images que la télématique per-

met à Antiope de lui offrir sur son récepteur de télévision. Tout cela relève de l'activité documentaire que l'on peut appeler « de renseignement ».

L'utilité d'une information est en revanche durable lorsqu'elle constitue un élément du savoir que possède et enrichit constamment tout homme pensant. Par « savoir », il faut entendre un ensemble organisé de connaissances cumulées et durables, c'est-à-dire qui restent valables et utilisables dans des cas semblables à des moments différents. La possession d'un savoir met donc en mesure de résoudre des problèmes, de répondre aux situations dans lesquelles on se trouve ; elle donne prise sur la réalité. C'est la justification de la vieille ambition de l'homme, « rerum cognoscere causas », et c'est le fondement de toute démarche scientifique. Il faut prendre ce dernier terme dans son sens le plus général : le savoir en question peut être proprement scientifique, mais aussi bien technique, économique, etc. Toute information qui vient ajouter à ce savoir, ou qui transmet à autrui un élément de ce savoir, peut donc être qualifiée de « scientifique », l'épithète englobant la technique, l'économique, etc. Cette « information scientifique » est l'objet le plus typique de l'activité de documentation.

Un **troisième caractère** de cette dernière est qu'elle constitue un système techno-social. Le terme de « système » doit être pris ici dans le sens rigoureux que lui donne la théorie : un ensemble d'éléments reliés entre eux de façon à être interdépendants, et agencés en vue d'atteindre un objectif. L'objectif a été identifié dans ce qui précède : il s'agit d'obtenir de l'information. Quant aux éléments, ce sont à la fois des êtres humains, essentiellement la personne ou le groupe qui recherche l'information et éventuellement ses auxiliaires ou intermédiaires ; des objets matériels, les documents et les outils ou machines employés pour traiter ces documents ; et des procédés ou « savoir-faire » techniques nécessaires à ce traitement.

Dans les cas les plus simples, le système se réduit à une seule personne (le demandeur d'information lui-même) utilisant un document en y appliquant la technique appropriée. Dans la plupart des cas, l'ensemble est plus complexe, car l'information est recherchée dans plusieurs documents ou collections de documents, voire dans tout document possible. Les techniques employées se diversifient en même temps que les documents. De son côté, le demandeur d'information délègue souvent sa recherche à un intermédiaire, entraîné à ce travail et prêt à y consacrer le temps nécessaire. On voit apparaître le « documentaliste », qui fait profession de l'activité documentaire, et qui peut être lui-même une personne, un groupe ou une institution. En pratique, il existe tous les cas de figure possibles entre, d'une part, le travailleur scientifique recherchant lui-même l'information dont il a besoin, et d'autre part l'organisme, voire la centrale documentaire exploitant une masse considérable de documents afin d'en extraire des informations toutes prêtes à être données en réponse à ceux qui s'adressent à elle.

Dans les deux cas le schéma opératoire est le même ; la centrale documentaire effectue les mêmes opérations que le chercheur isolé d'information, ou du moins des opérations qui

peuvent se désigner abstraitement par les mêmes termes. Elles constituent les maillons de ce qu'on appelle couramment la chaîne documentaire : collecte des documents, extraction des données et des informations, classification, stockage et récupération de ces données, diffusion et réponse aux questions. Les mécanismes concrets mis en œuvre sont évidemment de plus en plus complexes lorsque croissent ces systèmes et augmente le nombre des éléments de toute sorte qu'ils mettent en œuvre.

Il ne s'agit pas ici de décrire de façon détaillée ces aspects techniques, mais seulement de caractériser la pratique de la documentation. Cela permet de poser une dernière question :

Que peut être la connaissance scientifique de cette pratique et comment peut-on la nommer ?

En admettant qu'il s'agisse d'une discipline scientifique, celle qui nous intéresse se définirait, comme toute autre, par l'objet étudié et par les méthodes d'étude. Il suffit ici de prêter attention au premier.

L'objet est d'abord celui-là même de l'activité documentaire, c'est-à-dire l'information et les documents qui supportent cette information. Plus précisément, ce serait la relation qui existe entre les documents et l'information qu'ils supportent. Les documents sont en effet des objets qui peuvent être analysés de bien des points de vue différents : le seul que retienne notre discipline est celui de leur fonction informative. De la même façon le concept d'information est celui d'une ressource fondamentale pour l'homme et il peut prendre des sens divers selon le contexte qui l'entoure. L'environnement que retient notre discipline est celui d'ensembles documentaires, dans lesquels la signification de l'information n'est pas séparable de son support. Les conditions dans lesquelles ce support est conçu, produit et distribué, les contraintes qu'il subit à ces différentes étapes de son existence influent évidemment sur sa capacité informative ; elles sont donc objet d'étude pour notre discipline.

De même celle-ci doit s'intéresser à tout ce qui, dans la forme et la structure du document, commande le choix des moyens et des techniques qui peuvent être utilisés pour en extraire l'information.

Elle doit encore s'intéresser aux motivations et aux comportements de ceux qui interviennent dans le processus documentaire, l'utilisateur d'information, les auxiliaires et intermédiaires aux services de qui il recourt. Plus généralement, tous les éléments du système techno-social de la documentation et les interrelations qui les unissent sont objets privilégiés pour notre discipline.

Conformément au sens même de la démarche documentaire, l'étude porte donc principalement sur tout ce qui est en aval du document, sur le trajet que suit l'utilisateur pour accé-

der à l'information dont il a besoin. La connaissance des techniques employées et des tactiques mises en œuvre doit permettre non seulement de les expliquer, mais de comprendre leur fondement théorique en donnant par là même le moyen de les améliorer et d'accroître leur efficacité. On ne peut évidemment exclure du champ d'étude le document lui-même d'où vient l'information, et il faut donc rendre compte de l'origine et de la genèse du document. Mais ce n'est plus là le noyau central de la discipline.

Comment donc celle-ci doit-elle être appelée ?

On emploie parfois depuis quelques années le terme de « documentologie » pour désigner ce domaine de la connaissance ou une matière d'enseignement (3). D'autres contestent ce terme. Il ne figure d'ailleurs pas dans **Terminology of Documentation** publié en cinq langues en 1976 par l'Unesco, ni dans la norme française Z40-001 : « Vocabulaire de l'information et de la documentation », diffusée en 1979. On remarque aussi qu'il n'a pas d'équivalent dans les langues étrangères les plus répandues si ce n'est parfois en espagnol.

La formation même du mot ne conduit pas en effet à l'employer dans ce sens. Une « -logie », c'est un « discours (scientifique) sur ». La géologie est discours scientifique sur la terre, la psychologie, sur l'âme humaine et sur l'intellect. La documentologie serait donc un discours scientifique sur les documents, mais non pas sur la documentation. Si l'on veut pouvoir disposer du mot pour le premier usage, il faut refuser qu'on le plie au second.

De cette façon on marquerait sa place bien clairement à côté du mot « bibliologie », qui, lui, n'entraîne pas d'équivoque. De l'accord général, **la bibliologie est la science de l'écrit** (4). On entend par là qu'elle a un objet de connaissance déterminé, l'écrit, désigné par le nom du livre, « biblion », le plus courant et le plus familier des objets que l'on charge de messages écrits. Elle se propose d'établir les lois auxquelles obéissent la production et la distribution du livre, les conditions sociales, économiques, juridiques, techniques, etc., qui interviennent dans cette production et cette distribution, leurs interactions avec les formes que prend l'objet-livre et avec les usages auxquels il se prête.

Des disciplines sœurs étudient de la même façon d'autres objets culturels, depuis le moment où ils sont conçus par leur créateur jusqu'à celui où ils sont mis à la disposition du public auquel ils étaient destinés. Elles sont désignées par des mots formés de la même façon : filmologie, iconologie, discologie... Notons que parallèlement à chacun de ces mots en existe un autre, formé avec le suffixe « -graphie », qui désigne la connaissance descriptive des objets produits par le système correspondant : filmographie, discographie, iconographie comme bibliographie (5).

(3) Escarpit Robert. — *Théorie générale de l'information et de la communication*. Paris, Hachette, 1976, 218 p. Le lexique, p. 206, donne « information science » comme équivalent anglais de « documentologie ». Sous « documentologie » l'index se borne à renvoyer à « documentation ». Dans un ouvrage précédent du même auteur (*L'Écrit et la communication*, Paris, Presses universitaires de France, 1973, p. 56), le mot était défini comme « science des techniques documentaires ».

(4) Estivals Robert. — *Schémas pour la bibliologie*, Viry-Châtillon, SEDIEP, 1976, 91 p. Du même auteur : *La bibliologie : introduction historique à une science de l'écrit*. Tome 1 : La Bibliométrie. Paris, Société de bibliologie et de schématisation, 1978, 171 p.

(5) Malcles Louise-Noëlle. — *La Bibliographie*. Paris, Presses Universitaires de France, 1956, 136 p. Dans le premier chapitre de ce « Que sais-je ? », p. 12, l'éminente bibliographe faisait sien la position prise dès 1934 par le Centre de synthèse historique qui voyait dans la bibliographie « un secteur de la bibliologie ». Elle y voyait une « science concrète », une « discipline autonome dont l'objet propre est le recensement des textes imprimés dans leur totalité ».

Or tous ces objets ont en commun d'être des documents, du moins virtuels. Ils sont produits pour communiquer à leurs destinataires un message informatif — ce qui n'exclut pas du tout la présence d'une intention esthétique chez leur auteur. Ils sont donc destinés à être des documents. Il se peut qu'ils restent des documents virtuels, s'ils ne sont pas reçus comme tels, c'est-à-dire si leurs destinataires ne les utilisent pas pour y chercher de l'information, mais seulement, par exemple, pour garnir les rayons d'une bibliothèque. Mais on ne pourra le savoir que lorsque l'objet sera sorti du sous-système de la distribution et parvenu entre les mains d'utilisateurs potentiels. Nous nous plaçons en ce moment en amont, et considérons seulement le système de production et de distribution. A ce stade tous ces objets capables de recevoir à leur création un contenu informatif peuvent être appelés des documents.

En ce cas la documentologie serait donc une généralisation des disciplines précédemment nommées : bibliologie, iconologie, etc. Elle étudierait le système de production et de distribution de tous les « documents par intention » indépendamment de leur utilisation, documentaire ou autre. Et la documentographie désignerait de la même façon l'étude énumérative, descriptive et classificatrice de toutes sortes de documents.

Est-ce là de l'impérialisme terminologique ? Certes non. Mais si on le craignait, on pourrait restreindre l'emploi de ce mot en lui donnant un sens non pas englobant, mais résiduel. On dirait alors que la documentologie est un discours scientifique sur les catégories de documents auxquelles n'est pas consacré un discours particulier ; son objet serait constitué par des documents qui ne relèvent ni de la bibliologie ni de la filmologie, ni...

De la même façon les bibliothécaires anglo-saxons ont inventé naguère le terme de « non-livres » (« non-books ») pour désigner tous les objets qu'on confiait à leurs soins mais qu'ils ne savaient pas comment cataloguer et ranger : disques, diapositives, bandes magnétiques... On a même mis au point une norme de « description bibliographique » pour ces non-livres (6). Les inconvénients de cette pratique apparaissent rapidement, comme de toutes celles qui reposent seulement sur une définition négative, par exclusion. Les produits ainsi regroupés n'ont rien d'autre en commun que d'être recouverts par la même étiquette ; et le faux ensemble qu'ils constituent est progressivement réduit à mesure que tel ou tel de ses éléments prend une importance suffisante pour relever d'un discours et d'un traitement qui lui soient propres.

Pour conclure sur ce point, utilisons donc les mots en « -logie » pour nommer les sciences qui étudient les systèmes de production et de distribution de tous les objets culturels. Tous ces objets étant (au moins virtuellement) des « documents », le terme **documentologie englobe tous les autres**, dont chacun s'applique à une catégorie particulière d'objets-documents : bibliologie, filmologie, discologie... et de nouveaux termes peuvent s'ajouter à la liste à mesure que de nouveaux objets prennent dans la société une place suffisante pour justifier d'un discours particulier : pourquoi pas demain vidéologie, etc. De même on peut désigner par un nouveau terme le dis-

cours consacré à une sous-catégorie posant des problèmes spécifiques ; l'hémérologie pourrait être l'étude de la presse d'information, si l'on veut distinguer celle-ci de la revue scientifique. Quoiqu'il en soit de la liste actuelle ou future de ces termes, leur parallélisme engage dans une réflexion générale et comparative sur les conditions de production et de distribution de tous les objets culturels pouvant être chargés de transmettre de l'information.

Reste, bien sûr, à nommer l'étude de ce qui se passe en aval, celle du deuxième système techno-social dans le cadre duquel ces objets sont utilisés comme documents pour fournir de l'information. Or ici ce n'est plus le document qui est l'objet propre de l'étude. On peut même dire que celle-ci tend à l'évacuer de son champ, en le voyant seulement comme le porteur de l'information à laquelle elle s'intéresse. Que nous pardonnent ceux qui aiment ces objets parce qu'ils sont beaux et savent être de précieux compagnons, ceux qui écrivent et produisent des livres comme des œuvres d'art, les éditeurs et les imprimeurs, les bibliologues et les bibliophiles, ceux qui confient et qui demandent à ces objets avant tout des valeurs culturelles et esthétiques ; qu'ils nous pardonnent d'être des iconoclastes ! Car dans ces documents, nous ne voyons et ne cherchons que l'information, et après avoir exprimé ce suc, nous jetons (nous laissons à d'autres utilisateurs) la pulpe et l'écorce.

L'objet propre de la démarche documentaire, telle qu'elle a brièvement été décrite ci-dessus, c'est donc bien l'information.

L'étude de cette démarche est incontestablement une science de l'information, ou tout au moins une de ses branches ou disciplines. On pourrait l'appeler **l'informatologie**.

Le terme de documentologie, si l'on suit l'analyse qui précède, s'applique à l'étude du système techno-social primaire de production et de diffusion de l'information, en mettant l'accent sur le document, support matériel qui permet cette diffusion. Symétriquement, l'informatologie serait le discours scientifique sur le système secondaire, celui pour lequel l'objet central est l'information. Abstraction est faite ici autant que possible du document ; celui-ci est considéré seulement comme la source vers laquelle on remonte pour y prendre l'information qu'il peut contenir.

Si la documentologie et l'informatologie sont ainsi les deux grandes disciplines de la science de l'information, elles se distinguent bien par leur objet central d'étude, et donc par leur point de vue sur les phénomènes étudiés. Il faut ajouter que l'extension du champ qu'elles couvrent n'est pas la même, celui de la documentologie étant plus large. Considérons en

(6) ISED (NBM) = *International Standard Bibliographic Description for Non book Materials*. — London, IFLA International Office for UBC, c/o British Library, Reference Division, 1977, VIII + 60 p. La contribution de Jean Meyriat sur « les non-livres », dans *Le livre français hier, aujourd'hui, demain* : Un bilan établi sous la direction de Julien Cain, Robert Escarpit, Henri-Jean Martin (Paris, Imprimerie nationale, 1972, p. 319-331), donnait à cette expression un sens assez différent et que l'on peut estimer impropre : c'est qu'il s'agissait, dans un ouvrage collectif sur les livres, de parler de tout ce dont les autres chapitres ne parlaient pas. Les périodiques, les rapports, etc., étaient par conséquent définis par ce qui les distingue du livre proprement dit. Mais cette terminologie risque d'engendrer des confusions. Il vaut mieux accepter une certaine ambivalence du mot « livre », en en faisant un terme générique qui recouvre plusieurs espèces : celle du livre proprement dit, celle de la brochure, celle du périodique (sous-espèces : le journal, la revue, l'annuaire...), etc. En ce sens le « livre » n'est autre que l'écrit (publié) et il est bien l'objet de la bibliologie et de la bibliographie.

effet le schéma ci-dessous, qui classe les différents genres d'information en reprenant certaines des caractérisations proposées plus haut. La documentologie couvre les quatre grands genres d'information, et tous les documents qui peuvent la supporter : livres et périodiques scientifiques, mais aussi manuels et cours polycopiés, presse d'information écrite ou parlée, journaux de distraction et affiches politiques, films de toute sorte et bandes vidéo... Pour l'informatologie en revanche, seule est pertinente l'information appartenant aux deux genres du premier niveau : celle de l'information directement, explicitement utile, puisque c'est pour elle qu'est construit le système techno-social secondaire.

Genres d'informations		Durée de vie de l'information	
		instantanée	durable ou définitive
Fonction de l'information	être utile explicitement	information de renseignement	information spécialisée (scientifique, technique ...)
	plaire, divertir, enrichir (utilité diffuse)	information nouvelles	information culturelle (acculturante)

Il faut souligner que cette distinction bien nette au niveau de l'information ne s'applique pas de la même façon aux documents qui la supportent. En effet, l'information est qualifiée par l'utilisation qui en est faite, donc postérieurement à la production du document qui la supporte. Mon journal du matin est fait pour m'apporter des informations-nouvelles, qui appartiennent au deuxième niveau du schéma. Mais si je découpe un article de ce journal pour le ranger dans un dossier, ou si tout simplement je conserve ce numéro de journal pour pouvoir retrouver plus tard une information dont je sais que je pourrai avoir besoin, je confère à un objet qui reste physiquement le même une valeur informative : j'en fais un document. En soumettant au processus documentaire une information véhiculée par les médias et qui était jusque-là information d'actualité ou information de distraction, je la transforme en information spécialisée. Disons donc que tout document est susceptible à tout moment d'entrer dans le système secondaire de transfert de l'information ; c'est à ce moment que l'information qu'il supporte entre dans le champ de l'informatologie.

Couvrant l'une et l'autre discipline, et nécessairement aussi, comme une sorte de tronc commun, la réflexion sur ce qui les unit et les distingue, c'est-à-dire l'information elle-même et ses propriétés, la science de l'information peut être décrite comme le faisait dès 1969, en des termes qui restent encore valables, le Président de l' « American Society for Information Science » (7):

(7) Bob Taylor, in *American Documentation*, oct. 1969, p. 331. Aux Etats-Unis, l'association professionnelle des documentalistes a été créée en 1937 sous le nom d' « American Documentation Institute ». Elle a pris, à partir de 1968 le nom d' « American Society for Information Science », pour marquer l'élargissement de la sphère d'intérêt de ses membres. Elle publie une revue, qui de 1950 à 1969 a porté le titre : *American Documentation*, mais depuis 1970 s'appelle : *Journal of the American Society for Information Science*.

« La Science de l'information étudie les propriétés et le comportement de l'information, les forces qui commandent le processus de son transfert et la technologie nécessaire pour la traiter de façon à optimiser son accès et son utilisation. Elle s'intéresse notamment aux représentations de l'information dans les systèmes naturels aussi bien qu'artificiels, à l'utilisation de codes permettant la transmission, la conservation et le rappel des messages, et à l'étude des moyens et techniques destinés à traiter l'information, tels les ordinateurs et leurs chaînes de programmes. » (Traduction J.M.)

Dans la pratique nord-américaine, le terme « information science », est très couramment employé, et sert à désigner des départements universitaires aussi bien que des associations et des publications. Son acception s'est un peu restreinte par rapport à l'ampleur de la définition qui précède : il tend à désigner seulement le discours sur l'information spécialisée, soit un des quatre genres apparaissant dans notre schéma (8). Il paraît néanmoins légitime de lui conserver en français un sens plus large, pour couvrir toutes les formes de l'information.

Nous étant, dans ce qui précède, engagés sur le chemin de l'innovation terminologique, faisons-y un pas de plus. Celui qui tient le discours scientifique sur l'information et qui cultive l'informatologie serait un informatologue. En revanche, celui qui met en œuvre les acquis de cette discipline, et qui pratique le transfert de l'information, serait un informaticien. Il y aurait alors entre les deux mots la même relation qu'entre pharmacologue et pharmacien. Il est peut-être dommage que ce praticien de l'information ne puisse pas être appelé un « informaticien », mais ce dernier terme a été spécialisé depuis plus d'une décennie dans un usage tout à fait différent.

Mais restons-en à notre propos, qui était de donner un nom à la connaissance scientifique de la pratique documentaire. Et laissons au lecteur de cet article le soin de décider si son auteur, en le tentant, a fait œuvre d'informatologue.

(8) Les périodiques spécialisés de langue anglaise, notamment la revue mentionnée dans la note précédente, publient fréquemment des articles sur le domaine et l'épistémologie de cette « information science ». Parmi les publications les plus récentes sur ces questions, voir : *Theory and application of information research*, edited by Ole Harbo and Leif Kajberg. London, Mansell, 1980, 235 p.